

---

consacrée aux organisations non gouvernementales, qui ont prouvé leur efficacité dans les programmes de développement communautaire.

En matière économique, le bilan de la communauté internationale est positif, bien que la situation soit loin d'être parfaite. Nous devons nous assurer que les institutions spécialisées que nous avons créées seront à la hauteur des défis actuels et futurs. À cet égard, on semble s'orienter davantage vers une approche pragmatique, axée sur des problèmes particuliers. Des organismes comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le GATT, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, et d'autres organismes qui ont des mandats spécifiques à l'intérieur du système multilatéral sont encouragés à poursuivre leur travail avec une conscience renouvelée des engagements qu'ils ont pris et de la coopération qu'ils doivent promouvoir.

Comme l'a souligné le secrétaire général, nulle part les besoins humains ne sont plus grands que dans l'Afrique d'aujourd'hui, continent où nombre de pays sont affligés par la sécheresse et la famine. Le problème des réfugiés continue de s'y poser avec une acuité toute particulière, ainsi que les problèmes de balance des paiements et d'endettement chronique. Le Canada consacre actuellement à l'Afrique plus de 40 % de son aide bilatérale, ayant nettement relevé ses allocations d'aide alimentaire et accru ses contributions aux organismes de secours humanitaires d'urgence.

Nous faisons également nôtre la lutte pour la liberté et l'égalité en Afrique australe. Le Canada s'est joint à d'autres pays du Commonwealth pour adopter la Déclaration de Lusaka de 1979 sur le racisme et les préjugés raciaux. Nous nous en tenons à cette déclaration qui reflète notre volonté d'œuvrer à l'éradication de ce mal qu'est le racisme. Nous rejetons les politiques visant à perpétuer l'*apartheid* et à maintenir la discrimination raciale.

Nous déplorons aussi que le peuple de Namibie soit toujours privé de son indépendance après un siècle de règne colonial. L'Afrique du Sud doit fixer une date pour accorder son indépendance à la Namibie aux termes de la résolution 435 du Conseil de sécurité.

Monsieur le président, c'est à titre de ministre des Affaires extérieures, conscient des frustrations et des limites propres à notre organisation que je me présente à cette tribune aujourd'hui. J'ai d'abord perçu les Nations unies comme une idée, non comme une institution, une idée qui a finalement cheminé jusqu'à cette région privilégiée du globe où je suis né et qui m'a révélé la famine, les guerres et la maladie qui sévissaient à travers le monde tout en me permettant d'entrevoir le jour où ces problèmes seraient résolus. Dans cette perspective, les Nations unies peuvent être jugées, non en fonction de la longueur de leurs débats mais plutôt en fonction des millions d'enfants qui sont enfin nourris, vêtus, et logés; en fonction des guerres qui ont été évitées, jugulées ou retardées; en fonction des millions de vies humaines qui ont été soit protégées, soit soulagées du simple fait que l'Organisation ait pu mettre en contact les pays qui ont besoin d'aide avec ceux qui sont en mesure de les aider.

L'idée des Nations unies est aussi importante aujourd'hui qu'elle l'a été dans le passé. Elle interdit toute complaisance pour les uns et est source d'espoir pour les autres. Elle permet de revoir les frustra-

---